

COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal N°2022/35 en date du 04 février 2022, le Maire a prescrit l'enquête publique relative au **Plan Local d'Urbanisme** de la Commune de Roquebrune-sur-Argens.

Avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquebrune sur Argens fait l'objet d'une enquête publique de trente trois (33) jours, **du lundi 28 février 2022 au vendredi 01 avril 2022 inclus**.

A cet effet, Madame Anne-Laure KERBOUL est désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon, en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 28 février 2022 à 10h au vendredi 01 avril 2022 à 16h30, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi jusqu'à 16h30) :

- en Mairie d'honneur au Village ; siège de l'enquête publique, Parking des Artichauts, 83520 Roquebrune-sur-Argens,
- en Mairie annexe de la Bouverie ; 2, rue du Prince Ferdinand de Bourbon des deux Siciles, 83520 Roquebrune-sur-Argens,
- en Mairie annexe des Issambres ; Place San Peïre, 83380 Les Issambres.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur la plateforme dématérialisée <https://www.registredemat.fr/plu-roquebrune> et sur le site internet de la commune <https://www.roquebrune.com>.

Le Chargé de mission PLU à la Commune de Roquebrune-sur-Argens est Monsieur Brice LEHOUX et joignable au 04 94 19 59 42 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Conjointement, un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public en Mairie d'honneur, située Parking des Artichauts, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Anne-Laure KERBOUL se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, aux lieux et horaires suivants :

- le lundi 07 mars 2022, de 08h à 12h, à la Mairie annexe des Issambres,
- le jeudi 10 mars 2022, de 08h à 13h30, à la Mairie d'honneur au Village,
- le mercredi 16 mars, de 08h à 12h, à la Mairie annexe de la Bouverie,
- le mardi 22 mars 2022, de 13h30 à 17h, à la Mairie annexe de la Bouverie,
- le jeudi 24 mars 2022, de 13h30 à 17h00, à la Mairie annexe des Issambres,
- le vendredi 01 avril 2022, de 12h00 à 16h30, à la Mairie d'honneur du Village.

Pendant toute la durée de l'Enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent être consignées dans les registres d'enquête ouverts en mairie d'honneur et en mairies annexes (de la Bouverie et des Issambres), ou adressées au Commissaire-Enquêteur à l'adresse postale suivante :

Madame Anne-Laure KERBOUL, Commissaire-Enquêteur

Enquête Publique PLU

Mairie d'honneur - Parking des Artichauts

83520 Roquebrune-sur-Argens

ou consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/plu-roquebrune>

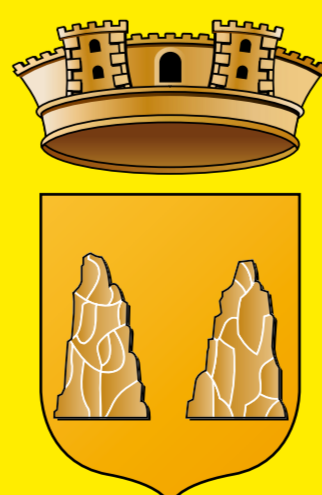
ou adressées via l'adresse courriel plu-roquebrune@registredemat.fr

L'évaluation environnementale et le résumé non technique qui figurent dans le rapport de présentation et l'avis de l'autorité environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire de Roquebrune-sur-Argens dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie d'honneur durant un an à compter de la date de clôture de l'Enquête plus 1 mois et 15 jours.

Ces informations seront également consultables pendant cette même période sur le site internet de la commune <https://www.roquebrune.com>.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le Commissaire-Enquêteur aura rendu son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de l'avis du Commissaire-Enquêteur.



Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS